

Champ de Mars Bateau-École



Agrément 077011



Permis **BATEAU** Fluvial - Côtier Hauturier - C.R.R.

- A**
et
B
- > Frais de démarches administratives
 - > Cours de code fluvial ou mer côtier
 - > Tests en salle
 - > Conduite jusqu'à obtention du permis
 - > Kit pédagogique
 - > Formule A : 1 accès code en ligne
 - > Formule B : 1 accès code en ligne côtier et 1 accès fluvial
- C**
- > Frais de démarches administratives
 - > 10h minimum de cours code hauturier en salle
 - > Kit pédagogique :
 - 1 règle de Brocemer®
 - 2 cartes marines du SHOM
 - 1 compas
 - 1 cahier d'exercices
 - 1 livre de code

www.autoecolechampdemars.fr

A
430 € TTC*
Fluvial ou côtier

B
530 € TTC*
Fluvial et côtier

C
590 € TTC*
Hauturier

Retrouvez les prestations hors formule au verso du document.

* hors timbres fiscaux

PRESTATIONS HORS FORMULE

> Frais de démarches administratives	90 €
> Extension code fluvial (titulaire du permis côtier)*	150 €
> Extension code côtier (titulaire du permis fluvial)*	150 €
> Cours radio C.R.R., préparation, documentations	150 €
> Livret d'apprentissage obligatoire	7 €
> Livre de code (fluvial, côtier ou hauturier)	15 €
> Accès code en ligne bateau ou C.R.R.	50 €
> Heure de navigation supplémentaire en perfectionnement	50 €

INFORMATIONS GÉNÉRALES AU TARIF EN VIGUEUR

- > Timbres fiscaux pour inscription au 1^{er} permis.
- > Timbres fiscaux pour inscription au permis suivant.
- > Deuxième présentation à un examen de code.
- > Droit d'examen à payer à l'A.N.F.R. pour le permis radio C.R.R..

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À L'INSCRIPTION

- > Photocopie de la carte d'identité en cours de validité.
- > 3 photos d'identité nouvelle norme.
- > Timbres fiscaux au tarif en vigueur **au format numérique obligatoire*** :
 - 1 permis : 1 timbre à 38 € + 1 timbre à 70 €.
 - 2 permis : 2 timbres à 38 € + 1 timbre à 70 €.
 - Extension : 1 timbre à 38 €.

* Disponibles sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez votre buraliste agréé.

- > Certificat d'aptitude physique des candidats (à faire remplir par un médecin).
- > 2 enveloppes format A4 en lettre suivie 100 g.
- > Original du permis déjà obtenu pour les demandes d'extension uniquement.

RÈGLEMENT

La formation doit être réglée à l'inscription.

SÉANCES CODE

Mardi (test mode examen)

18h - 19h (côtier)

19h - 20h (fluvial)

Samedi

9h - 12h (cours côtier)

15h - 16h (cours fluvial)

17h - 18h (cours côtier)



www.autoecolechampdemars.fr



facebook